

Commission canadienne du blé—Loi

la Commission canadienne du blé que de mettre le blé, l'avoine et l'orge.

Je n'arrive pas du tout à suivre le raisonnement du ministre et du député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton). Je comprends parfaitement l'idée dont le bill procède. Elle ne cherche rien d'autre qu'à engraisser le système dit de marché. Si ce système de marché est si bon, je ne comprends pas pourquoi l'opposition officielle va jusqu'à demander une garantie de 90 p. 100 des paiements initiaux à même les profits du syndicat. Ses membres nous ont répété pendant des années que le système de marché était le meilleur et qu'il était imbattable. Ils nous ont répété qu'il serait avantageux pour l'agriculteur et qu'il le sauverait. Puis, ils nous présentent l'autre main, comme un partisan typique de la libre entreprise—les pires mendiants capitalistes du pays—demandant une garantie de 90 p. 10 du gouvernement sur cette mise en commun volontaire de libre entreprise. S'ils n'essayaient pas de l'emporter sur les deux tableaux, je ne vois pas ce qu'ils font.

Si le ministre essaie de rendre obligatoire une mise en commun volontaire aux termes de la loi, il s'attirera alors bien des problèmes, tout comme ses amis de l'opposition officielle qui appuient sa mesure législative. Si le ministre croit qu'il peut se servir de la Commission canadienne du blé, qui ne croit pas pouvoir administrer un plan volontaire de commercialisation du colza conformément à cette loi, je vous parie tout ce que vous voulez qu'elle n'administrera pas de plan volontaire de commercialisation du colza, à moins que le ministre n'intervienne dans ses activités et ne l'y oblige.

On ne peut certes s'empêcher de trouver un relent d'hypocrisie, même de la part d'une entreprise libre, dans le fait qu'aux termes de ce projet de loi le ministre se serve de la Commission canadienne du blé, de ses livres de comptabilité et de ses registres de permis comme d'une arme contre les agriculteurs qui adhèrent volontairement au plan de commercialisation et comme d'un moyen de les obliger à y souscrire. Je ne crois pas qu'un plan de commercialisation volontaire puisse fonctionner avec les dispositions prévues dans le bill à l'étude. L'histoire des syndicats volontaires a été si triste et si pénible, tant pour les céréaliers que pour les gouvernements, au cours des 50 dernières années que l'on aurait cru que le ministre et le député de Qu'Appelle-Moose Mountain auraient pu en tirer une leçon pour une fois. Or, ils persistent encore par aveuglement, insensibilité et ignorance à suivre une voie qui s'est révélée mauvaise. L'opposition officielle se joindra certes à nous pour dire au gouvernement de laisser nos producteurs de colza tranquilles sur le marché libre, en faveur duquel la majorité se sont prononcés, ou de faire relever toute la question de la Commission canadienne du blé, et de cesser de proposer des demi-mesures. Le gouvernement devrait cesser de vouloir manger à deux râteliers. Cela ne marchera pas. Cela ne peut que nuire au principe de la commercialisation bien ordonnée. Cela n'est rien de plus qu'une autre tentative pour discréditer la commercialisation bien ordonnée, affaiblir la Commission canadienne du blé et amoindrir son rôle sur le marché international au nom des céréaliers canadiens.

[M. Benjamin.]

● (2140)

Je n'en reviens pas de voir les députés de l'opposition officielle se lever et se dire d'accord avec cette mesure, l'appuyer et en féliciter le ministre. Je ne pensais pas qu'ils féliciteraient le ministre de quoi que ce soit, mais quand il s'agit de quelque chose comme la prétendue libre entreprise et un marché ouvert et libre, là alors, qui se ressemble s'assemble. Ils se tiennent par la main. Je suis certain que les gars du marché ouvert à Winnipeg sont très contents d'eux. Il n'y a pas de doute que les gars des denrées à Vancouver, à Chicago et à quelques autres endroits seront très contents d'eux.

M. Nystrom: Alvin et Otto.

M. Benjamin: Ce sont les grands jumeaux dans ce que je considère être une trahison de tout le principe de la commercialisation ordonnée et de l'appui des producteurs de grain canadiens face à la concurrence que leur livre le reste du monde. Ce programme est une supercherie. Il ne fonctionnera pas. Les producteurs de colza sont propriétaires de compagnies d'élevateurs et leurs organisations disent qu'elles ne sont pas intéressées à la mise en commun volontaire. Chat échaudé craint l'eau froide. J'espère que ces compagnies de grain appartenant aux agriculteurs ne lâcheront pas. J'espère que cette mesure législative se révélera tout à fait inefficace. J'espère qu'on verra vraiment ce qu'elle est, rien de plus qu'une façade pour tromper les producteurs de colza.

Cette mesure législative étaye le prétendu système de libre marché. Si le parti progressiste conservateur est sincère quand il dit appuyer l'entreprise privée, il dénoncera cette ingérence dans les affaires des producteurs de colza qui veulent mettre leurs grains en commun volontairement mais qu'on oblige à continuer à faire partie du groupe. J'aurais cru que le député de Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) aurait tonné comme un chinook de 40 milles à l'heure, mais non, il était comme un vent doux sur des eaux tranquilles, se disant mollement et docilement d'accord avec le ministre chargé de la Commission canadienne du blé. Je n'avais jamais cru que je verrais ce jour. Comme s'il n'était pas assez suffisant et assez triste d'avoir vu le député de Dauphin (M. Ritchie) faire la même chose. C'est un bien bon gars, mais je n'avais jamais cru que je verrais le jour où le député de Qu'Appelle-Moose Mountain se plierait si docilement et si facilement, surtout à la lumière de l'expérience des syndicats volontaires et contractuels des années 1920 et de nouveau en 1959, et accepterait les propositions du ministre. J'avais toujours cru que les conservateurs avaient horreur du mot «obligatoire» ou «obligé».

Pendant, le député admet que, par la création d'un régime de commercialisation et les livrets de permis délivrés par la Commission canadienne du blé, le ministre devrait forcer les producteurs de colza à adhérer au syndicat même si le marché du colza s'effondre. Ils ne peuvent renoncer après s'y être engagés. C'est illogique. Ils sont libres d'y entrer mais non d'en sortir. Le marché libre est ce qu'il y a de mieux, mais il faut qu'il soit à 90 p. 100 garanti par le gouvernement! C'est un autre illogisme. Cela ne m'étonne pas de la part du ministre, mais j'aurais cru que l'opposition officielle aurait fait au moins quelques efforts pour se conformer à ce qui est, dit-on, sa doctrine.